

La relation entre la participation aux programmes, l'inconduite en établissement et la récidive parmi les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale¹

Paula Smith² et Paul Gendreau³

Département de psychologie, Université du Nouveau-Brunswick (Saint John)

La réalité, dans les travaux de recherche sur le milieu carcéral, est qu'on ignore à peu près tout des changements qui se produisent graduellement dans les expériences et les activités des détenus et la relation entre ces changements et la récidive (Bonta et Gendreau, 1990; DeLisi, 2003). Depuis une quarantaine d'années, seules quelques études ont mesuré le changement comportemental, et alors seulement au cours de très courtes périodes et auprès d'échantillons très restreints (Bennett, 1974; Bolton, Smith, Heskin et Banister, 1976; Gendreau, Madden et Leipziger, 1979; Walters, 2003; Walters, Trgovac, Rychlec, DiFazio et Olson, 2002; Wormith, 1984; Zamble, 1992).

De plus, la plupart des écrits sur les effets de l'incarcération portent sur une occasion unique et des études transversales, dont certaines s'étendent sur de longues périodes (voir Bonta et Gendreau, 1990; Wormith, 1984). Ces études transversales sont souvent basées sur l'hypothèse que le changement se produit de façon linéaire et au même rythme chez tous les individus.

La présente recherche⁴ avait pour objet de produire des éléments de preuve sur les progrès des détenus durant leur incarcération et de déterminer si les activités auxquelles ils participent dans le cadre de programmes permettent de prévoir l'inconduite en établissement et la récidive.

Les études longitudinales entraînent des conséquences importantes sur les pratiques de gestion de cas en établissement. Premièrement, elles permettent de voir si la conduite des délinquants en prison et les changements qui s'y produisent sont des prédicteurs de la récidive. Une bonne part des décisions en matière de libération conditionnelle sont fondées sur cette hypothèse (Glaser et Stratton, 1972). En outre, les principes à la base d'un traitement efficace peuvent être mis à l'essai quant à leur applicabilité au milieu carcéral (voir Andrews et Bonta, 2003; Gendreau, 1996). Plus précisément, on peut voir si les programmes qui ciblent les besoins criminogènes des délinquants à risque élevé ont plus d'effet sur la récidive. Enfin, on peut comparer

l'ampleur de l'effet de ces programmes sur la récidive à celle des autres programmes de traitement courants (p. ex. Lipsey, 1999).

Méthode

Échantillon

L'échantillon étudié incluait 5 469 délinquants adultes de sexe masculin qui : 1) avaient purgé au moins six mois consécutifs dans un pénitencier fédéral au Canada (la période maximale était de plus de 10 ans, la moyenne s'établissant à 31,2 mois); 2) avaient été libérés dans la collectivité entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2001; 3) avaient un dossier officiel permettant de vérifier la récidive.

Les données sur les résultats et sur les variables à l'étude en milieu carcéral ont été extraites de la base de données informatisées (le Système de gestion des délinquants ou SGD) que maintient le Service correctionnel du Canada (SCC), en conformité avec ses politiques et procédures.

Variables indépendantes

Caractéristiques démographiques. Il y avait des renseignements sur l'âge, l'origine raciale, la situation matrimoniale, le niveau de scolarité et les antécédents criminels de chacun des délinquants inclus dans la base de données.

Mesure du risque composite. L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R) a été utilisée pour classer les détenus inclus dans cette étude selon leur niveau de risque. Cette échelle combine des mesures de caractéristiques démographiques et les antécédents criminels pour produire des estimations du risque de récidive parmi les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral (Bonta, Harman, Hann et Cormier, 1996).

Participation aux programmes. Les programmes axés sur les facteurs criminogènes utilisent des approches comportementales (p. ex. interventions comportementales radicales, apprentissage social, méthodes cognitives) ou ciblent les besoins criminogènes. Quant aux autres programmes, soit

qu'ils ne sont pas de nature comportementale (p. ex. non dirigés, psychodynamiques, de groupe); soit qu'ils ne ciblent pas les besoins criminogènes (p. ex. centrés sur l'estime de soi, la détresse personnelle).

Le premier auteur et un second évaluateur ont déterminé quels programmes étaient axés sur les facteurs criminogènes et lesquels ne l'étaient pas. Les évaluateurs avaient accès au nom ou titre des programmes dans la base de données du SGD, mais pas à leurs manuels. L'accord entre deux évaluateurs devait être supérieur à 90 % pour dire qu'un programme était ou n'était pas axé sur les facteurs criminogènes. Les programmes pour lesquels on ne disposait pas d'une information suffisante pour déterminer leur orientation ont été exclus des analyses.

Variables dépendantes

Incidents et isolement. Deux types d'inconduite en établissement sont captés dans la base de données du SGD, soit les incidents en établissement (p. ex. possession d'objets interdits, troubles mineurs, voies de fait contre un détenu, voies de fait contre un employé) et l'isolement (réservé aux détenus qui commettent les infractions les plus graves). Le nombre total d'incidents en établissement commis par un délinquant a été utilisé comme variable des résultats. De même, le nombre total de placements en isolement a été calculé pour chaque détenu et employé comme variable des résultats. Les placements en isolement préventif ont été exclus parce qu'ils visent à protéger les détenus en isolement contre les autres.

Révocation et réincarcération. Deux mesures officielles de la récidive, la révocation et la réincarcération, ont été téléchargées du SGD pour la période de suivi postérieure à la libération de deux ans. La révocation englobait tant les manquements aux conditions de libération conditionnelle que la perpétration de nouvelles infractions, tandis que la réincarcération consistait uniquement en une nouvelle admission dans un pénitencier en vertu d'un mandat de dépôt par suite de la perpétration d'un nouveau crime.

Résultats

Caractéristiques démographiques

La moyenne (moyenne arithmétique) d'âge de l'échantillon était de 34,6 ans [écart-type (ET) = 10,90], la gamme allant de 16 à 81 ans. La plupart des détenus (83,3 %) étaient de race blanche. Environ la moitié des sujets (55,8 %) étaient célibataires, séparés, divorcés ou veufs, tandis que 43,8 % étaient mariés ou vivaient dans une union de fait. La plupart des détenus (67,2 %) n'avaient pas un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

Environ 37,4 % des sujets purgeaient leur peine actuelle pour avoir été déclarés coupables, entre autres, d'une infraction avec violence. Environ les deux tiers avaient déjà été déclarés coupables d'un crime. Plus précisément, 6,9 % avaient déjà commis une infraction, 12,9 % en avaient commis de deux à quatre, 13,4 % comptaient de cinq à neuf infractions antérieures et 23,6 % avaient déjà dix infractions ou plus inscrites à leur casier judiciaire.

Quant au niveau de risque, 13,5 % des membres de l'échantillon étaient jugés à faible risque, 41,1 %, à risque moyen et 45,4 %, à risque élevé.

Durant la période de suivi, la liberté conditionnelle de 44,5 % des délinquants a été révoquée pour manquement à une condition, tandis que 28,8 % des délinquants ont été réincarcérés pour avoir commis un nouveau crime. Pour environ le quart de l'échantillon (25,1 %), il y a eu à la fois révocation pour manquement à une condition et réincarcération en raison de la perpétration d'un nouveau crime. Cela signifie que, tous groupes confondus, près de la moitié des délinquants (48,2% ou 2 638) ont récidivé.

Participation aux programmes et récidive

On a utilisé, pour les analyses, les corrélations r de Pearson et les intervalles de confiance (IC) afin de déterminer et de comparer l'utilité de l'ampleur de l'effet et des comparaisons entre prédicteurs et traitements. Pour évaluer les données, on a examiné l'ampleur de l'effet (c.-à-d. la corrélation entre le critère et le résultat) et la largeur des IC. Des IC de plus de 0,10 de large semblaient justifier une mise en garde en matière d'élaboration de politiques (voir Smithson, 2003).

Les Tableaux 1 et 2 résument le degré auquel les programmes axés sur les facteurs criminogènes et les autres programmes permettaient de prévoir les résultats pour les trois niveaux de risque.

Programmes axés sur les facteurs criminogènes et niveau de risque. Les Tableaux 1 et 2 révèlent que, pour les délinquants à faible risque, les programmes axés sur les facteurs criminogènes étaient liés à un accroissement des incidents en établissement, de l'isolement et de la révocation. Les corrélations (valeurs de r) variaient entre 0,05 et 0,14. La largeur des IC était supérieure à 0,10. Pour les délinquants à risque moyen et à risque élevé, les programmes axés sur les facteurs criminogènes étaient liés à des baisses de l'isolement, de la révocation et de la réincarcération (valeurs de r comprises entre -0,02 et -0,11). La largeur des IC était inférieure à 0,10.

Programmes autres qu'axés sur les facteurs criminogènes et niveau de risque. Les programmes autres qu'axés sur les facteurs criminogènes étaient liés à une augmentation de l'inconduite et de la récidive pour

Tableau 1

Corrélations entre la participation aux programmes et l'inconduite en fonction du niveau de risque

	N	Incidents		Isolement	
		r	IC	r	IC
Programmes axés sur les facteurs criminogènes					
Délinquants à faible risque	622	0,14**	0,06 à 0,22	0,05	-0,03 à 0,13
Délinquants à risque moyen	2 004	0,13**	0,09 à 0,17	-0,04	-0,08 à 0,00
Délinquants à risque élevé	2 203	0,03	-0,01 à 0,07	-0,05	-0,09 à 0,01
Total	4 936	0,09**	0,06 à 0,12	-0,03	-0,06 à 0,00
Programmes autres qu'axés sur les facteurs criminogènes					
Délinquants à faible risque	622	0,05	-0,03 à 0,13	0,07	-0,01 à 0,15
Délinquants à risque moyen	2 004	0,19**	0,15 à 0,23	0,12**	0,08 à 0,16
Délinquants à risque élevé	2 203	0,14**	0,10 à 0,18	0,15**	0,11 à 0,19
Total	4 936	0,16**	0,13 à 0,19	0,13**	0,10 à 0,16

r = coefficient de corrélation de Pearson

IC = intervalle de confiance

** p < 0,01

Tableau 2

Corrélations entre la participation aux programmes et la récidive en fonction du niveau de risque

	N	Révocation		Réincarcération	
		r	IC	r	IC
Programmes axés sur les facteurs criminogènes					
Délinquants à faible risque	622	0,06	-0,02 à 0,14	-0,01	-0,09 à 0,07
Délinquants à risque moyen	2 004	-0,02	-0,06 à 0,02	-0,09**	-0,13 à -0,05
Délinquants à risque élevé	2 203	-0,04	-0,08 à 0,00	-0,11**	-0,15 à -0,07
Total	4 936	0,02	0,01 à 0,05	-0,05**	-0,08 à -0,02
Programmes autres qu'axés sur les facteurs criminogènes					
Délinquants à faible risque	622	0,04	-0,04 à 0,12	0,11**	0,03 à 0,19
Délinquants à risque moyen	2 004	0,00	-0,04 à 0,04	0,02	-0,02 à 0,06
Délinquants à risque élevé	2 203	0,02	-0,02 à 0,06	0,03	-0,01 à 0,07
Total	4 936	0,05**	0,02 à 0,08	0,06**	0,03 à 0,09

r = coefficient de corrélation de Pearson

IC = intervalle de confiance

** p < 0,01, * p < 0,05

les délinquants à *faible risque* (valeurs de *r* comprises entre 0,04 et 0,11). La largeur des *IC* était supérieure à 0,10. Dans le cas des détenus à *risque moyen* et à *risque élevé*, ces programmes étaient liés à des *accroissements* pour toutes les mesures sauf la révocation parmi les détenus à risque moyen, pour lesquels il n'y avait aucun lien. L'effet était le plus marqué pour les incidents et l'isolement (valeurs de *r* comprises entre 0,12 et 0,19). La largeur des *IC* était inférieure à 0,10.

Le Tableau 3 présente une autre manière d'analyser le lien entre les programmes et la récidive. Alors que les analyses antérieures établissaient la corrélation entre le nombre total de programmes, axés sur les facteurs criminogènes ou non, suivis par un détenu

et les résultats (inconduite ou récidive), le Tableau 3 présente la *densité* ou le *score de la différence*. Il s'agit du nombre de programmes axés sur les facteurs criminogènes *moins* le nombre de programmes qui ne sont pas axés sur les facteurs criminogènes que chaque détenu a suivis. Un résultat positif (p. ex. +1) signifie que le détenu a suivi plus de programmes axés sur les facteurs criminogènes que d'autres sortes de programmes, tandis qu'un résultat négatif (p. ex. -1) signifie qu'il a suivi plus de programmes qui n'étaient pas axés sur les facteurs criminogènes. On suppose que plus le ratio penche en faveur des programmes axés sur les facteurs criminogènes, meilleur est le résultat.

Tableau 3

Comparaison des taux de récidive pour les détenus qui suivent plus ou moins de programmes axés sur les facteurs criminogènes^a

	<i>N</i>	% des récidivistes
Score de la différence ^b		
+2 et plus	2 104	25,7
+1	1 165	27,5
0	1 443	33,3
-1	150	31,3
-2 et moins	74	50,0

^a Plus le score est élevé, plus les détenus ont suivi des programmes axés sur les facteurs criminogènes plutôt que d'autres programmes.

^b Score de la différence = nombre total de programmes axés sur les facteurs criminogènes moins nombre total d'autres programmes.

En accord avec cette hypothèse, les résultats du Tableau 3 révèlent que plus le ratio entre les programmes axés sur les facteurs criminogènes et les autres types de programmes est élevé, plus le taux de récidive est faible. À une exception près (0 contre -1), on constate une progression en faveur de la baisse de la récidive avec l'augmentation du nombre de programmes axés sur les facteurs criminogènes suivis.

Analyse

La tenue des dossiers est un problème qui se pose souvent dans le cas des bases de données volumineuses maintenues par un organisme de service social. Dans cette étude, il y avait des lacunes dans les données ainsi qu'un manque de normalisation dans la déclaration de certaines variables. Il aurait été utile d'avoir plus d'information sur la nature des divers traitements employés dans les établissements pénitentiaires. Il convient toutefois de noter que le SGD du SCC n'a pas été initialement conçu comme outil de recherche.

De plus, les résultats ne s'appliquent qu'aux délinquants de sexe masculin incarcérés durant la période visée par l'étude. Il n'y a aucun doute que le profil des délinquants de sexe masculin admis dans les pénitenciers fédéraux depuis 2001 se transforme. Loin d'être statiques, les systèmes pénitentiaires évoluent dans leur façon de gérer les délinquants, ce qui peut en retour influencer l'intégrité thérapeutique du traitement.

Enfin, des commentaires s'imposent au sujet des résultats actuels vus dans une perspective de méta-analyse. Les études primaires ne sont pas des fins en elles-mêmes; souvent, leurs contributions sont plutôt modestes (Schmidt, 1992). La répétition s'impose, même pour une étude sur un échantillon considérable, non seulement pour les raisons notées

précédemment, mais aussi parce que la précision estimée de certains effets de traitement pour les délinquants à faible risque inclus dans cette étude (correspondant au IC) n'est pas encore suffisante. À notre avis, certaines estimations de l'ampleur de l'effet doivent être plus précises si l'on veut avoir la certitude nécessaire pour élaborer de manière responsable des politiques en matière de gestion efficace des milieux pénitentiaires (voir Gendreau, Goggin et Smith, 2000).

Malgré les contraintes de cette étude, le fait est que peu d'études ont examiné jusqu'à maintenant la modification du comportement des détenus en établissement (Bonta et Gendreau, 1990). De plus, ces études, qui remontent à quelques années, ont porté sur de petits échantillons et de courtes périodes. Les résultats de la présente étude contribuent donc à la littérature en confirmant les principes d'une intervention efficace. Premièrement, les programmes axés sur les facteurs criminogènes étaient liés à une augmentation des incidents en établissement pour les délinquants à faible risque et à de petites augmentations des placements en isolement et des révocations, mais n'avaient guère de rapport avec la réincarcération. Cette constatation, pour les résultats en matière de récidive postlibératoire, rejoint les écrits sur le traitement des délinquants montrant que les programmes de traitement n'ont guère d'effet sur les délinquants à faible risque et entraînent parfois un accroissement marginal des comportements antisociaux (Andrews et Bonta, 2003; Andrews, Bonta et Hoge, 1990).

Deuxièmement, les détenus à faible risque ne retirent aucun bienfait des programmes, surtout autres qu'axés sur les facteurs criminogènes, qui peuvent même avoir des répercussions néfastes (comme le révèle l'accroissement de l'inconduite et de la récidive). Les résultats montrent également qu'il faut autant que possible envisager des mesures autres que l'incarcération pour les délinquants à faible risque. Cette suggestion, faite à maintes reprises dans la littérature correctionnelle, a largement été laissée pour compte. Ainsi, Bonta et Motiuk (1992) ont montré à quelle fréquence les délinquants à faible risque étaient inutilement incarcérés (p. ex. les estimations, atteignant 38 %, peuvent être déconcertantes). Cependant, vu la largeur des IC pour une bonne partie des données présentées sur les détenus à faible risque, il faudrait répéter les résultats.

Troisièmement, nombre d'écrits ont révélé que les délinquants à risque élevé tiraient des bienfaits des programmes axés sur les facteurs criminogènes (Andrews et Bonta, 2003; Gendreau, 1996; Gendreau, Goggin, French et Smith, 2006). Les résultats de la

présente étude ($r = -0,11$, $IC = -0,15$ à $-0,07$) rejoignent ceux des recherches antérieures.

Même si l'ampleur de l'effet signalée dans cet article – c'est-à-dire l'incidence de la participation aux programmes sur les inconduites et la récurrence – ne semble pas à prime abord considérable, il importe de signaler qu'on trouve dans la littérature correctionnelle une foule de cas où l'ampleur de l'effet, quoique faible (de 5 % à 10 %, parfois moins, voir Cohen, 1998), entraîne des conséquences importantes sur le plan coût-avantage. Les résultats actuels sont meilleurs que ceux de Lipsey (1999) pour les programmes courants et semblables à ceux des programmes offerts dans les prisons allemandes

et britanniques (Egg, Pearson, Cleland et Lipton, 2000; Ortmann, 2000). De plus, ils constituent éventuellement des sous-estimations étant donné que presque tous les délinquants admis dans un pénitencier fédéral sont inscrits dans un programme, ce qui ne permet pas de faire une comparaison « pure » entre des délinquants qui ont suivi des programmes et ceux qui n'en ont suivi aucun.

Enfin, les programmes autres qu'axés sur les facteurs criminogènes ont clairement eu des répercussions négatives sur les détenus à risque élevé inclus dans l'étude, ce qui semble indiquer qu'il faut examiner de près les sortes de programmes que ces derniers suivent durant leur incarcération. ■

- 1 Manuscrit basé sur des constatations tirées de SMITH, P. *The effects of incarceration on recidivism: A longitudinal examination of program participation and institutional adjustment in federally sentenced adult male offenders*, thèse de doctorat inédite, Université du Nouveau-Brunswick (Saint John), conseiller : Paul Gendreau, 2006.
- 2 Professeur adjoint, Division of Criminal Justice, University of Cincinnati, 600 Dyer Hall, CP 210389, Cincinnati (Ohio), États-Unis 45221-0389; courriel : paula.smith@uc.edu
- 3 Professeur émérite, Département de psychologie, Université du Nouveau-Brunswick et chercheur invité, Division of Criminal Justice, University of Cincinnati, 1223, promenade Jacques-Cartier, Beresford (Nouveau-Brunswick) Canada E8K 3N3; courriel : paulgend@nb.aibn.com
- 4 Cette recherche a été subventionnée par le Centre de recherche en toxicomanie du Service correctionnel du Canada (n° de référence 2003-CSC-CA-1206) et le Conseil de recherche en sciences humaines (n° de subvention 752-2002-1666). Les auteurs remercient Christopher Lowenkamp, Larry Motiuk et Ben Vuong de leur aide qui a permis de mener le projet à bonne fin. Nous sommes aussi reconnaissants envers Brian Grant et Kevin Munroe de leurs conseils et de leur soutien.

Bibliographie

- ANDREWS, D. A. et BONTA, J. *The psychology of criminal conduct*, 3^e éd., Cincinnati, OH, Anderson Publishing Co., 2003.
- ANDREWS, D. A., BONTA, J. et HOGE, R. D. « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, 1990, p. 19-52.
- BENNETT, L. A. « The application of self-esteem measures in a correctional setting: Changes in self-esteem during incarceration », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 11, 1974, p. 9-15.
- BOLTON, N., SMITH, F. V., HESKIN, K. J. et BANISTER, P. A. « Psychological correlates of long-term imprisonment: IV. A longitudinal analysis », *British Journal of Criminology*, vol. 16, 1976, p. 36-47.
- BONTA, J. et GENDREAU, P. « Reexamining the cruel and unusual punishment of prison life », *Law and Human Behavior*, vol. 14, 1990, p. 347-366.
- BONTA, J., HARMAN, W. G., HANN, R. G. et CORMIER, R. B. « The prediction of recidivism among federally sentenced offenders: A re-validation of the SIR scale », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 38, 1996, p. 61-79.
- BONTA, J. et MOTIUK, L. « Inmate classification », *Journal of Criminal Justice*, vol. 20, 1992, p. 343-353.
- COHEN, M. A. « The monetary value of saving a high-risk youth », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 14, 1998, p. 5-32.
- DELISI, M. « Criminal careers behind bars », *Behavioral Sciences and the Law*, vol. 21, 2003, p. 653-669.
- EGG, R., PEARSON, F. S., CLELAND, C. M. et LIPTON, D. S. « Evaluations of correctional treatment programs in Germany: A review and meta-analysis », *Substance Use and Misuse*, vol. 35, 2000, p. 1967-2009.
- GENDREAU, P. « The principles of effective intervention with offenders » dans *Choosing correctional options that work: Defining the demand and evaluating the supply* (p. 117-130), sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 1996.
- GENDREAU, P., GOGGIN, C., FRENCH, S. A. et SMITH, P. « Practicing psychology in correctional settings: "What works" in reducing criminal behavior » dans *The Handbook of Forensic Psychology*, 3^e édition, 2006, sous la direction de A. K. Hess et I. B. Weiner.
- GENDREAU, P., GOGGIN, C. et SMITH, P. « Generating rational correctional policies: An introduction to advances in cumulating knowledge », *Corrections Management Quarterly*, vol. 4, 2000, p. 52-60.
- GENDREAU, P., MADDEN, P. et LEIPCIGER, M. « Norms and recidivism for first incarcerates: Implications for programming », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 21, 1979, p. 416-441.
- GLASER, D. et STRATTON, J. R. « Measuring inmate change in prison » dans *Correctional institutions*, sous la direction de R. M. Carter, D. Glaser et L. T. Wilkins, p. 263-273, Toronto, ON, J. B. Lippincott Company, 1972.
- LIPSEY, M. W. « Can rehabilitative programs reduce the recidivism of juvenile offenders? An inquiry into the effectiveness of practical programs », *Virginia Journal of Social Policy and Law*, vol. 6, 1999, p. 611-641.
- ORTMANN, R. « The effectiveness of social therapy in prison: A randomized experiment », *Crime and Delinquency*, vol. 46, 2000, p. 214-232.
- SCHMIDT, F. L. « What do the data really mean? Research findings, meta-analysis, and cumulative knowledge in psychology », *American Psychologist*, vol. 47, 1992, p. 1173-1181.
- SMITHSON, M. *Confidence Intervals*, Thousand Oaks, CA, Sage, 2003.
- WALTERS, G. D. « Changes in criminal thinking and identity in novice and experienced inmates: Prisonization revisited », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 30, 2003, p. 399-421.
- WALTERS, G. D., TRGOVAC, M., RYCHLEC, M., DIFAZIO, R. et OLSON, J. R. « The Psychological Inventory of Criminal Thinking Styles: A controlled analysis and multi-site cross-validation », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 29, 2002, p. 308-331.
- WORMITH, J. S. « Attitude and behavior change of correctional clientele: A three year follow-up », *Criminology*, vol. 22, 1984, p. 595-618.
- ZAMBLE, E. « Behavior and adaptation in long-term prison inmates », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 19, 1992, p. 409-425.
- ZAMBLE, E. et PORPORINO, F. J. « Coping with imprisonment », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, 1990, p. 53-70.